

**DELEGATION DE L'EXPLOITATION  
DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017**

Article L 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales

**- GIVORS -**

## **SOMMAIRE :**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017 .....	1
1. LISTE DES MARCHES.....	3
2. APPLICATION DU CONTRAT.....	4
2.1. Application des tarifs.....	4
2.2. Autres applications et évolution du contrat .....	4
3. EXPLOITATION .....	5
3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres.....	5
3.2. Application du règlement et relationnel commerçants .....	5
3.3. Fréquentations et mouvements .....	5
3.4. Personnel d'exploitation .....	7
3.5. Suivi des évolutions réglementaires : .....	7
3.5.1. Présentation d'un successeur .....	7
3.5.2. Obligation de traitement des bio-déchets.....	8
3.5.3. Interdiction des sacs plastiques.....	8
4. SUIVI TECHNIQUE.....	8
4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation.....	8
4.2. Travaux.....	8
5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION .....	9
5.1. Commentaires préalables.....	9
5.2. Comptes de l'exercice .....	9
6. SYNTHESE GENERALE .....	10
6.1. Analyse qualitative du service.....	10
6.2. Indicateurs qualitatifs .....	10
7. ANNEXES .....	11

## **1. LISTE DES MARCHES**

- Marché du Centre (mercredi, vendredi, dimanche)
- Marché du Canal (mardi)
- Marché des Vernes (jeudi, samedi)

## **2. APPLICATION DU CONTRAT**

### **2.1. Application des tarifs**

Les tarifs appliqués au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 sont restés ceux fixés par délibérations en date du 28 juin 2016 (annexée au précédent rapport).

Les tarifs ont été actualisés au 1<sup>er</sup> juillet 2017 par référence à l'évolution de 1,15% de la formule de variation contractuelle représentative des charges du service selon délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2017.

La poursuite du processus de remise à niveau des tarifs participe ainsi à l'effort de rétablissement de l'équilibre contractuel sans toutefois régulariser pleinement le solde de l'impact des pertes tarifaires relatives à l'application partielle de l'évolution des tarifs fixée par le contrat.

### **2.2. Autres applications et évolution du contrat**

Les montants des redevances prévus au contrat sont mentionnés en annexe.

Aucune modification des dispositions contractuelle n'est intervenue au cours de l'exercice.

### **3. EXPLOITATION**

#### **3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres**

Aucune modification des périmètres n'est à signaler au cours de l'exercice.

#### **3.2. Application du règlement et relationnel commerçants**

Le règlement des marchés en vigueur au cours de l'exercice a été fixé par délibération du conseil municipal du 3 juillet 2006.

Ce document nécessite une mise à jour ainsi que préconisé à l'occasion des rapports précédents.

Les marchés appartiennent au Domaine Public, et de ce fait, le Maire et la Collectivité sont seuls titulaires de l'ensemble des pouvoirs de police et prérogatives de puissance publique, qui ne peuvent être délégués. Le contractant de la Ville intervient dès lors en appui pour la mise en œuvre des dispositions réglementaires sur le marché.

Le Délégué, de manière préventive, suite aux constats sur le terrain, diffuse diverses notes circulaires périodiques auprès des commerçants pour leur rappeler leurs obligations. Les nouveaux abonnés sont informés systématiquement du contenu du règlement.

Outre les rappels effectués par le régisseur directement, lorsque la situation l'exige à propos d'un commerçant contrevenant récalcitrant, un courrier de mise en demeure lui est transmis. Son dossier est transmis au Maire.

A l'issue de ces interventions systématiques et sur le terrain, face à un refus persistant de se conformer aux dispositions du règlement, il est impératif de passer au stade des sanctions prévues, pouvant aller jusqu'à l'exclusion d'abord provisoire puis de longue durée de l'intéressé. Ces sanctions, pour les mêmes raisons de prérogatives de puissance publique, sont prononcées par le Maire. Elles sont un acte d'exemplarité pour avoir tous effets pédagogiques sur le terrain et évitent une décredibilisation des efforts accomplis et la répétition des actes en question.

Le régisseur effectue aussi sur le terrain un contrôle périodique des documents autorisant les commerçants à exercer une activité commerciale sur le Domaine Public, conformément au règlement des marchés. Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants sont du ressort des administrations compétentes auxquelles le Délégué communique les coordonnées de tout commerçant objet d'une enquête ou facilite l'accès au marché sur toute demande.

#### **3.3. Fréquentations et mouvements**

La fréquentation des commerçants abonnés est précisée sur l'annexe au présent rapport, qui répertorie l'ensemble des commerçants arrivés, présents ou partis au cours de l'exercice, et la date des mouvements intervenus (arrivées et départs) durant l'année 2017.

Au-delà des mouvements intervenus, le cadre général des métiers et de l'activité des marchés est exposé ci-après.

Année après année il faut bien avouer que les marchés sont plus que jamais le dernier rempart à l'abandon des centres villes. Les opérations « cœur de ville » se multiplient pour ne pas laisser toute l'activité aux zones commerciales de périphérie.

Un juste équilibre doit cependant être trouvé pour ne pas saturer un site, il faut donc parfois alléger certaines zones pour en animer de nouvelles. Ainsi, nous avons 3 marchés en centre-ville de Givors. Il est difficile d'imaginer que les 3 séances gardent le même attrait, le même dynamisme. Il serait intéressant d'envisager le déplacement d'une séance plus faible, dans un autre quartier, toujours en centre-ville.

Nous notons ainsi que les habitudes des ménagères ont changé, notamment suite au développement de la semaine des 4 jours en milieu scolaire. Le Mercredi décline ainsi petit à petit, au profit du Dimanche, mais pas intégralement. Le Dimanche, la demande d'abonnement est donc légèrement supérieure que sur les autres marchés. Rappelons ici que chaque demande est discutée en commission des marchés.

Répartition des abonnés par séances (certains commerçants cumulent les séances)

Me	Vend et Dim	Me et Dim	Me et Vend	Me et Ven et Dim	Vend	Dim	Mar	Jeu	Sam
4	7	9	6	16	9	34	1	16	3

Avec un total de 105 commerçants abonnés, on peut constater une légère augmentation par rapport à l'année dernière. On remarque aussi l'attrait fort pour la journée du Dimanche (66 abonnés), alors que le Mercredi est en recul (31 abonnés), et que le Vendredi stagne (38 abonnés).

Le marché du Mardi est stable avec son seul commerçant depuis des années, alors même, il faut le souligner, qu'il est idéalement positionné pour un développement de séance de marché.

Le marché du Jeudi a trouvé sa clientèle, et affiche avec ses 16 abonnés, un certain dynamisme. Il n'est pas rare d'y compter une cinquantaine de commerçants, ce qui permet de satisfaire toutes les demandes des clients du quartier des vernes.

Le marché du Samedi peine toujours et son offre commerciale n'est pas très complète. En effet, le fait de se tenir l'après-midi permet de trouver de bons commerçants qui ainsi doublent leur journée de travail (un marché le matin, un autre l'après-midi). Par contre, à la moindre contrariété, les commerçants sacrifient leur « marché bonus ». Dès qu'il pleut, vente ou qu'il fait froid, ils s'absentent, ce qui ne facilite pas les prises d'habitudes sur lesquelles sont fondées le commerce.

Si de nombreux rappels à l'ordre ont été faits, notamment en ce qui concerne la gestion des ordures en fin de marché mais aussi des caisses vides tout au long de la matinée, 1 seul commerçant a été expulsé (M. Kyat) pour son comportement catastrophique envers le placier.

### **La candidature de nouveaux commerçants peu formés**

Dans le contexte économique actuel, on constate toujours que des situations personnelles complexes conduisent certains à tenter une activité sur les marchés qui représente en apparence une solution rapide, aisée et à peu de frais, pour créer sa propre activité.

Or, la réalité est souvent différente :

- Les marchés de forte activité sont déjà composés de commerçants fidèles, et l'accueil de nouveaux candidats y est parfois difficile du fait de la limitation du périmètre ;
- A l'inverse, les marchés qui affichent une certaine fragilité commerciale ont certes des emplacements disponibles, mais ces candidats priorisent les sites plus dynamiques.

De ce fait, les marchés fragiles ne bénéficient pas – ou pas longtemps – de l'arrivée de ces nouveaux commerçants, alors que les marchés qui sont déjà très prisés doivent faire face à des candidatures souvent difficiles à satisfaire.

Le rôle du délégataire dans ces conditions est de sensibiliser les nouveaux candidats à la nécessité de judicieusement sélectionner les produits qu'ils souhaitent proposer de manière à créer une vraie différence avec les produits déjà présents, et à poursuivre leur présence sur quelques sites susceptibles de pouvoir les accueillir de manière à se construire une clientèle. Ces démarches supposent que ces nouveaux commerçants aient un réel projet professionnel.

### **L'évolution de certains commerces**

Dans le domaine non alimentaire, au cours de ces années de mutation des circuits commerciaux, les réseaux d'approvisionnement se sont considérablement concentrés et réduits, les marques nationales écoulant directement leurs soldes ou fins de série, en magasins sous franchise, par internet, en magasins d'usine.

C'est la raison pour laquelle, faute de produits valorisants à commercialiser, un nombre croissant de commerçants se sont rabattus vers un approvisionnement de produits importés, moins variés et de moins bonne qualité. Il faut y ajouter la recherche par les consommateurs d'un bas prix, ce qui conduit les vendeurs à adapter leur offre dans cette gamme de produits pour répondre aux vœux de la clientèle.

### **Evolution général du Commerce**

Les statistiques nationales montrent les tensions sur la consommation alimentaire et les prix de vente.

D'autre part, le taux de vacance de surface de magasins en centres-villes a augmenté face à la poursuite de l'ouverture ou extension des centres commerciaux et offres de périphérie. Les marchés montrent une résistance supérieure aux boutiques, mais sont touchés néanmoins par cette situation.

### **Météorologie**

L'influence des conditions climatiques sur la fréquentation des marchés est de plus en plus sensible aux alertes météo trop précautionneuses qui peuvent rebuter certains commerçants à participer aux séances. Il y a quelques années, ces conditions exceptionnelles n'avaient aucune conséquence sur la venue des consommateurs et la présence des commerçants ; cela est moins le cas aujourd'hui.

## **3.4. Personnel d'exploitation**

L'équipe affectée au secteur d'exploitation est constituée de :

- un responsable régional appuyant les responsables d'exploitation
- deux responsables d'exploitation

soit un effectif de trois salariés, étant précisé que pour certains d'entre eux la notion de temps partiel correspond au besoin du service.

## **3.5. Suivi des évolutions réglementaires**

### **3.5.1 Présentation d'un successeur**

L'avènement du droit conféré aux abonnés de présenter un successeur introduit par l'article 71 de la Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 –codifié à l'article L.2224-18-1 du Code général des collectivités locales - dite « Loi Pinel », a commencé à créer des pressions.

En dépit de diverses circulaires préfectorales rappelant l'attribution des emplacements sur le domaine public à titre précaire et révocable, des tentatives de spéculations financières ont commencé à se faire jour au détriment de la survie économique des nouveaux entrants.

### 3.5.2 Obligation de traitement des bio-déchets

Nous rappelons l'obligation de tri et de traitement des biodéchets généralisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et concernant tous les marchés qui produisent plus de 10 tonnes de biodéchets par an. A noter que l'obligation de tri et de valorisation des bio-déchets sera généralisée à tous les professionnels (y compris pour ceux produisant moins de 10 tonnes/an) à compter de 2025.

### 3.5.3 Interdiction des sacs plastiques

L'article 75 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte - codifié à l'article L. 541-10-5 du code de l'environnement prévoit l'interdiction des sacs de caisse en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente. Il n'est pas encore totalement respecté.

## 4. SUIVI TECHNIQUE

### 4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation

Il n'existe en l'état aucun matériel sur site dont la responsabilité incombe au Délégué.

### 4.2. Travaux

En marge des interventions d'entretien courant des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, aucun programme de travaux importants nécessitant une approche contractuelle n'est à signaler pour l'exercice écoulé.

#### Interventions d'entretien des commerçants

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégué, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs. Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, par exemple en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage. Il en est de même lors des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégué.

## **5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION**

### **5.1. Commentaires préalables**

Concernant la représentation des documents comptables aux commerçants abonnés (droits de place et prestations diverses), il est rappelé que le décompte détaillé et personnalisé est remis systématiquement aux intéressés lors des modifications tarifaires, des modifications d'étal ainsi qu'à tout nouvel abonné.

### **5.2. Comptes de l'exercice**

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982 et annexé audit rapport.

La remontée de la recette au marché de la Mairie compense la baisse du marché des Vernes. Les récupérations d'encaissement encore en retard de l'année passée ont été opérées. Du coup, l'équilibre est juste maintenu avec une petite hausse même.

## **6. SYNTHESE GENERALE**

### **6.1. Analyse qualitative du service**

L'entreprise délégataire intervient dans les domaines prévus au contrat : le placement, la perception des droits de places, la fourniture et la mise en place éventuelles de matériel aux commerçants, les interventions d'entretien précisées, le nettoyage des lieux une fois la séance de marché achevée et d'autres interventions complémentaires telles que la réalisation d'opération d'animation ou de communication. La Ville assume les autres tâches et le présent rapport s'interdit de commentaires à ce propos.

Au cours de l'exercice 2017, l'entreprise a assuré l'ensemble des tâches lui revenant contractuellement dans des conditions n'ayant fait l'objet d'aucunes remarques particulières. Cette situation témoigne de la qualité des prestations réalisées par le délégataire pour ce qui le concerne.

### **6.2. Indicateurs qualitatifs**

Lors de l'exercice 2017, l'ensemble des interventions, lors des séances de marché, ont été réalisées par le délégataire tant sur le plan contractuel que technique, conformément aux dispositions prévues au contrat. Il en est de même pour celles relatives aux rapports avec les usagers commerçants.

Il est noté notre participation aux réunions de la commission des marchés organisées les 8 juin et 24 novembre au cours de l'exercice 2017.

## **7. ANNEXES**

- Liste des commerçants abonnés,
- Rapport financier.



## Liste Clients

### CENTRE ME - VE - DI ( GIVORS )

Mercredi Vendredi Dimanche

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. AUTHIER Sylviane	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	01/05/1960	30/06/2017
Mme BOUDIR Rachida	PIZZA	30/06/2008	
M. BOUREKHIS Abdelouaheb	BOUCHER HALLAL	01/12/2000	
M. BRAHMI Farid	FRUITS ET LEGUMES	01/01/1984	
M. BRAHMI Rachid	FRUITS ET LEGUMES	01/01/2003	
M. BRAHMI Lounes	CONFECTION	01/07/2000	
M. BRAHMI Omar	FRUITS ET LEGUMES	01/01/1995	
M. CELIKOZ Mustapha	EPICERIE	01/10/1991	
M. CHERIFI Abdelkrim	BOUCHER HALLAL	01/03/2000	
M. CHEVROT Frédéric	PRODUCTEUR FRUITS	01/07/1971	
M. FLAVIN Patrick	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	01/10/1988	30/06/2017
M. GLEVAREC Jacky	PRODUITS DE LA FERME	01/01/1989	
M. GUESMIA Khaled	ROTISSEUR	01/03/2004	
M. MEZIANI Wahid	ROTISSEUR	01/04/1996	
M. NEJARA Hamdi	FRUITS ET LEGUMES	01/04/2017	30/09/2017
M. PAGES Alain	VETEMENTS DE TRAVAIL	01/11/1994	
M. SALAH Imad	BOULANGERIE PATISSERIE	01/01/2005	
Mme SICLERE Angèle	BONNETTERIE	01/01/1971	
M. TCHOULFAYAN	FRUITS ET LEGUMES	01/01/1955	30/04/2017

Total Clients : 19 dont 15 présents et 4 parti(s).



**Les Fils de Mme Géraud S.A.S.**  
 S.A.S. au capital de 920 000 Euros  
 27, boulevard de la République  
 93190 Livry Gargan  
 Siret : 449 513 639 000 12 - Ni: FR 78 449 513 639

## Liste Clients

### VERNES - SAMEDI ( GIVORS )

Samedi

Nom	Activité	Arrivée	Départ
Mme BOUDIR Rachida	PIZZA	30/06/2008	
M. HAMIDOUCH Nabil	CONFECTION FEMME	01/01/2010	
M. NEJARA Hamdi	FRUITS ET LEGUMES	01/04/2017	
M. REZZIK Rachid	FRUITS ET LEGUMES	01/04/2011	30/06/2017

Total Clients : 4 dont 3 présents et 1 parti(s).

**Les Fils de Mme Géraud S.A.S.**

S.A.S. au capital de 920 000 Euros

27, boulevard de la République

93190 Livry Gargan

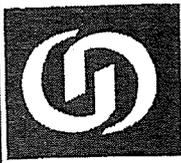
Siret : 449 513 639 000 12 - Ni: FR 78 449 513 639

**Liste Clients****CENTRE ME - VE ( GIVORS )**

Mercredi Vendredi

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. BRAHMI Smaïn	FRUITS ET LEGUMES	01/10/2012	
M. CHAVAS Christian	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	01/07/1972	
M. FRECON Olivier	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	01/01/1995	
M. HASSEN Abdelaziz	CHAUSSURES SPORT	01/04/1997	
M. LARAFA Faten	CONFECTION FEMME	01/04/2010	
M. NOEL Patrick	CONFECTION	01/01/1985	
M. POULENARD Mathieu	PRODUCTEUR MARAICHER	01/01/2011	30/06/2017

Total Clients : 7 dont 6 présents et 1 parti(s).



**Les Fils de Mme Géraud S.A.S.**  
S.A.S. au capital de 920 000 Euros  
27, boulevard de la République  
93190 Livry Gargan  
Siret : 449 513 639 000 12 - N°: FR 78 449 513 639

**Liste Clients****CENTRE ME - DI ( GIVORS )**

Mercredi Dimanche

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. ACAR Ali	CONFECTION FEMME	01/04/2010	
M. AKTEPE Ali	CONFECTION FEMME	01/04/2010	
M. BAIKECHE Amar	CONFECTION	01/04/1991	
M. CINAR Nihat	CONFECTION FEMME	01/04/2010	30/04/2017
M. CINAR Nihat	CONFECTION FEMME	01/04/2010	
M. KISAKAYA Mehtat	CONFECTION FEMME	01/07/2016	
M. LAHYANI Gilbert	CONFECTION	01/07/1986	30/06/2017
Mme NAKACHE Monique	CHAUSSURES	01/01/1963	
M. NEJARA Hamdi	FRUITS ET LEGUMES	01/04/2017	
M. USAI Pierre	PRODUITS ITALIENS-ESPAGNOLS	01/01/2014	
M. VALETTE Gérard	CHARCUTIER	02/01/1987	

Total Clients : 11 dont 9 présents et 2 parti(s).



## Liste Clients

### CENTRE VE - DI ( GIVORS )

Vendredi Dimanche

Nom	Activité	Arrivée	Départ
Mme AUTHIER Sylviane	MARAICHER	01/05/1960	
M. BRAHIMI Abdelouhab	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES	01/07/2000	
M. CHATER Amar	BISCUITERIE	01/04/2016	
Mme GUDET Yvette	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	01/01/1955	
M. GUERRA Dominique	FLEURS COUPEES	01/03/2000	31/12/2017
M. Kerdulj Branislav	FROMAGER	01/10/2017	
M. MOULIN Charles	CHARCUTIER	01/04/1976	
M. N DIAYE Moktar	ARTISANAT AFRICAIN	01/05/1979	
M. VAUDAIN Gilbert	HORTICULTEUR	01/05/1960	

Total Clients : 9 dont 8 présents et 1 parti(s).



**Les Fils de Mme Géraud S.A.S.**  
 S.A.S. au capital de 920 000 Euros  
 27, boulevard de la République  
 93190 Livry Gargan  
 Siret : 449 513 639 000 12 - Ni: FR 78 449 513 639

## Liste Clients

### CENTRE MERCREDI ( GIVORS )

Mercredi

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. CARBONE Maurice	CONFECTION	01/07/1996	30/06/2017
M. CHELLAGHA Abdenour	LIVRES NEUFS	01/04/2010	
M. DJEDDOU Amara	TISSUS	01/01/1971	
M. ELHARCHE Abdellah	OUTILLAGE	01/04/1996	
M. KAYA Kurtulus	CONFECTION FEMME	01/01/2003	
M. PICHOT Yvon	BAZAR	01/01/1984	31/12/2017
M. SEHIL Hacène	BAZAR	01/10/2017	

Total Clients : 7 dont 5 présents et 2 parti(s).



**Les Fils de Mme Géraud S.A.S.**

S.A.S. au capital de 920 000 Euros

27, boulevard de la République

93190 Livry Gargan

Siret : 449 513 639 000 12 - Ni: FR 78 449 513 639

## Liste Clients

### CENTRE VENDREDI ( GIVORS )

Vendredi

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. BERTHET Philippe	VOLAILLES A CUIRE	01/01/1960	
M. BONNARD Gilles	LIVRES OCCASION	01/01/1965	
M. CHATAIGNON Paul	PRODUITS DE LA FERME	01/07/1990	
M. CIZERON Pascal	POISSONNIER	01/07/2014	30/06/2017
M. FAURE Eric	APICULTEUR	01/01/1979	
M. MURCIANO Gérald	CONFECTION	01/01/1978	31/12/2017
M. NAILI Moktar	CONFECTION	01/07/2017	
M. NICOLLET Eric	CHARCUTIER - TRAITEUR	01/01/2002	
M. PELISSIER Patrice	FROMAGER	01/04/1990	
M. POULENARD Mathieu	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	01/01/2011	

Total Clients : 10 dont 8 présents et 2 parti(s).



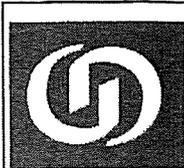
**Les Fils de Mme Géraud S.A.S.**  
S.A.S. au capital de 920 000 Euros  
27, boulevard de la République  
93190 Livry Gargan  
Siret : 449 513 639 000 12 - Ni: FR 78 449 513 639

**Liste Clients****CENTRE DIMANCHE ( GIVORS )**

Dimanche

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. AIDEL	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES	01/04/1996	
M. AVCI Céral	CONFECTION FEMME	30/09/2010	
M. AZULAI Jean Baptiste	PATISSERIE	01/07/1985	
M. BAIKECHE Mohamed	CHAUSSURES	01/10/2016	
M. BAIKECHE Abdelkrim	CONFECTION FEMME	01/04/2010	
M. BENSOUNA Abdelkarim	CONFECTION ENFANT	01/05/1985	
M. BIBIMOUNE Larbi	RIDEAUX	01/07/1984	
M. BRAHIMI Abdelouhab	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES	01/07/2000	30/04/2017
M. BRAHMI Moktar-Hafid	FRUITS ET LEGUMES	01/04/1984	
M. BRAHMI Chabanne	FRUITS ET LEGUMES	01/01/1984	
M. CELIKOZ Ahmet	ARTICLES DE MENAGE	01/10/2017	
M. CHATER Amar	BISCUITERIE	01/04/2016	
M. CHELLAGHA Samir	BAZAR	01/04/2010	
M. CINAR Nihat	CONFECTION FEMME	01/04/2010	30/09/2017
Mme CLOCQ Sonia	BONNETTERIE	01/03/2000	
M. CROZON Jacques	PRODUCTEUR MARAICHER	01/01/1955	
M. DIOUF N'DIAGA	MAROQUINERIE	01/03/1981	
M. EL BAZ Abdelghani	BAZAR	01/04/2010	
M. KAYA Mutlu	CONFECTION FEMME	01/04/2010	
M. KEBE Sérigne	MAROQUINERIE	01/07/1985	
M. KESKIN Elvan	CONFECTION ENFANT	01/10/2016	
M. KHALFAOUI Abdelaziz	LINGE DE MAISON	01/01/1986	
M. LAHYANI Gilbert	CONFECTION FEMME	01/07/1986	
M. LAMOUCHE Brahim	PRODUITS DE BEAUTE	01/10/2016	31/12/2017
M. MEDINI Ahmed	BISCUITERIE	01/01/2010	
M. MESSAOUD KHELOUF Fayçal	CHAUSSURES	01/10/2016	
M. MUNZER Peter	CONFECTION ENFANT	01/01/1995	31/12/2017
M. OKBA Ridha	CHAUSSURES FEMME	01/04/2017	
M. SAS EGEA	FROMAGER	01/01/2012	30/09/2017
M. TANDIAN Oumar	MAROQUINERIE	01/07/2000	
M. TESTARD Elie	BAZAR	01/04/1991	
M. THOLLET Lucien	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	01/04/1996	
M. VERDELHAN Rémy	APICULTEUR	01/01/1992	

Total Clients : 33 dont 28 présents et 5 parti(s).



**Les Fils de Mme Géraud S.A.S.**

S.A.S. au capital de 920 000 Euros

27, boulevard de la République

93190 Livry Gargan

Siret : 449 513 639 000 12 - Ni: FR 78 449 513 639

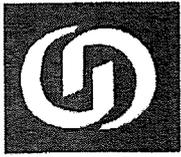
## Liste Clients

### LES VERNES - JEUDI ( GIVORS )

Jeudi

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. BEN MARZOUGUI Jalal Edine	BAZAR	01/01/2010	
M. BOUREKHIS Abdouaheb	BOUCHER HALLAL	01/01/2000	31/12/2017
M. BRAHMI Omar	FRUITS ET LEGUMES	01/01/1995	
M. CELIKOZ Mustapha	EPICERIE	01/07/2011	
M. CHATER Amar	BISCUITERIE	01/04/2016	
M. CHERIFI Abdelkrim	BOUCHER HALLAL	01/01/2008	
M. DECKIL Amor	PIZZA	01/04/1999	
M. DEGRANGE Jean François	PRODUCTEUR MARAICHER	01/01/1995	
M. ES-SAFI Brahim	BAZAR	01/01/2015	
M. GUESMIA Khaled	ROTISSEUR	01/01/2014	
M. HAUCHE Mohamed	CONFECTION	01/05/2007	
M. KAYA Kurtulus	CONFECTION FEMME	01/01/2003	
M. KEHIL Hocine	BAZAR	01/11/2005	
M. KIZILTOPRAK Ramès	FRUITS ET LEGUMES	01/04/1997	
M. NEJARA Hamdi	FRUITS ET LEGUMES	01/04/2017	
M. SALAH Imad	BOULANGERIE	01/01/2005	

Total Clients : 16 dont 15 présents et 1 parti(s).



**Les Fils de Mme Géraud S.A.S.**

S.A.S. au capital de 920 000 Euros

27, boulevard de la République

93190 Livry Gargan

Siret : 449 513 639 000 12 - Ni: FR 78 449 513 639

## Liste Clients

### CANAL - MARDI ( GIVORS )

Mardi

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. GONON Bernard	PRODUCTEUR MARAICHER	01/01/2005	

Ville de	GIVORS
----------	--------

**Comptes de l' Exercice 2017**

**RECETTES HT**

	Abonnés	Casuels	Total
Marché de la Mairie	76 164,27 €	49 253,93 €	125 418,20 €
Marché des Vernes	10 184,72 €	10 994,63 €	21 179,35 €
Marché du Canal	468,00 €	0,00 €	468,00 €
Foire d'Eté		0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €		0,00 €
Impayés (paiement)	2 012,64 €		2 012,64 €
Compensation non indexation	Provision-en attente 2012	6500	0,00 €

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>149 078,19 €</b>
---------------------------	---------------------

**DEPENSES HT**

Redevance forfaitaire		64 500,00 €
Redevance complémentaire	Provision-en attente	2 170,87 €
Budget global d'exploitation		
K = 1,2072	61 500,00 €	74 242,80 €
Animation publicité (Foire d'Eté)		0,00 €
Animation marché (Noël)		0,00 €
Frais Financiers sur report		0,00 €
Dotation aux Amortissements		5 993,65 €

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>146 907,32 €</b>
---------------------------	---------------------

<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>2 170,87 €</b>
--	-------------------

Ville de <b>GIVORS</b>
------------------------

**Comptes de l' Exercice 2016**

**RECETTES HT**

	Abonnés	Casuels	Total
Marché de la Mairie	78 081,98 €	44 923,87 €	123 005,85 €
Marché des Vernes	9 915,63 €	14 293,78 €	24 209,41 €
Marché du Canal	449,28 €	0,00 €	449,28 €
Foire d'Eté		0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €		0,00 €
Impayés (paiement)	-1 293,73 €		-1 293,73 €
Compensation non indexation	Provision-en attente 2012	6500	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>146 370,81 €</b>

**DEPENSES HT**

Redevance forfaitaire		64 500,00 €
Redevance complémentaire	Provision-en attente	1 278,03 €
Budget global d'exploitation		
K = 1,1914	61 500,00 €	73 271,10 €
Animation publicité		50,00 €
Animation marché (Noël)		0,00 €
Frais Financiers sur report		0,00 €
Dotations aux Amortissements		5 993,65 €

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>145 092,78 €</b>
---------------------------	---------------------

<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>1 278,03 €</b>
--------------------------------------	-------------------

